

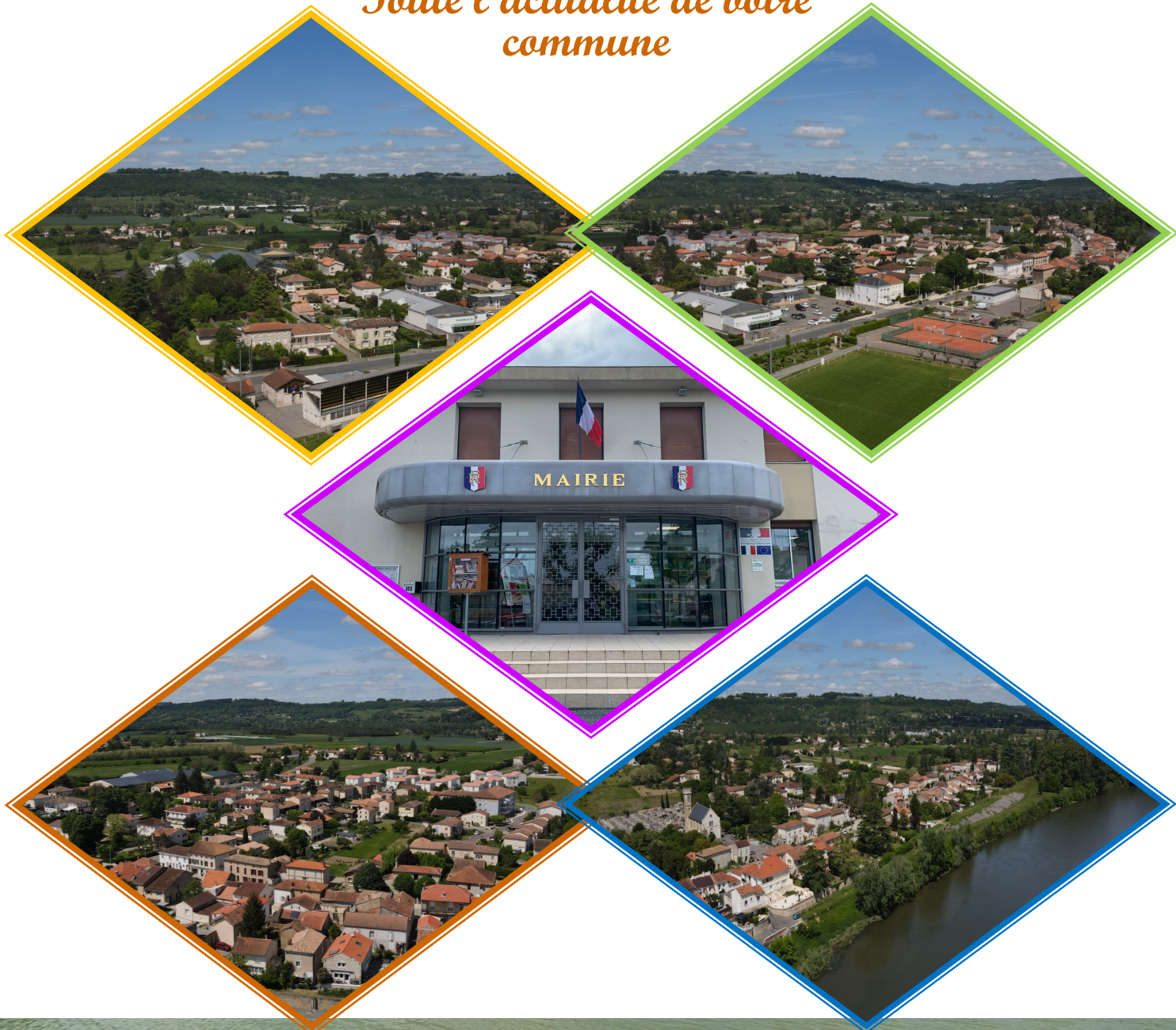


Colayrac-Saint Cirq

So que l'home lu donno, la terro sat li tourna

Lettre du Maire n° 9 – Mars 2024

*Toute l'actualité de votre
commune*



www.colayrac-saint-cirq.fr



Pascal de SERMET

Maire,

Vice-président de l'Agglomération d'AGEN,

PDG de la SEM AVERGIES,

Vice-président de Territoires d'Energie 47.

Chères Colayracaises, chers Colayracais,

L'année 2024, bien que brutalisée par les conflits armés en Ukraine et en Palestine, apportera la réalisation de beaux projets à nos concitoyens.

L'extension du cimetière du bourg est réalisée et les derniers arbres et végétaux sont en cours de plantation. Ces arbres que nous vous avons promis ont été, et seront, plantés à cet endroit. Ils apporteront fraîcheur, ombre et verdure en ce lieu de quiétude.

Notre Maison de Santé Pluriprofessionnelle, dont le permis de construire a été déposé en début de mois, sera bientôt visible sur notre Site Internet tout neuf, tout beau, tout nouveau... Des photos et des informations détaillées, de ce bâtiment, vous seront, également, présentées dans la prochaine « Lettre du Maire » prévue en juin.

Et, enfin, celui, qui se fait attendre depuis plus de 40 ans: le Pont de Camélat et son barreau routier de 3 km sera inauguré le 4 mai prochain et mis en service dans la foulée le lundi 6 Mai.

Ce gros investissement, porté par l'Agglomération d'Agen, va ouvrir notre commune vers la rive gauche, le 2ème péage autoroutier, l'Albret et attirer vers notre commune de nouveaux habitants, tant vers notre projet de lotissement « Caillou - Grangéa - Laboulbène » que vers nos écoles, nos commerces et nos associations.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une belle lecture de notre « Lettre du Maire n° 9 » et un printemps ensoleillé et serein.

Bien à vous.

Cérémonie des vœux à la population 2024



Vendredi 12 janvier 2024, dans une ambiance chaleureuse, Pascal de SERMET, Maire de Colayrac-Saint Cirq, entouré de son conseil municipal, a présenté ses vœux à la population venue en nombre à la salle des Fêtes, en présence de représentants d'élus de l'Agglomération agenaise, François CHALMEL, Maire honoraire, le Commandant de la Communauté de brigade d'Aiguillon, les commerçants, les artisans, les chefs d'entreprise, les agriculteurs, le personnel municipal.

Avant d'assister à la rétrospective des faits marquants de l'année 2023, M. le Maire a rendu hommage à Pierre DELOUVRIE, Maire de Saint-Hilaire de Lusignan, décédé subitement et demandé à la salle d'observer une minute de silence.

Après avoir remercié chaleureusement les acteurs locaux, les directrices et les enseignants des écoles, les présidents et bénévoles des associations sportives et culturelles, pour leur engagement permanent, le premier magistrat a proposé de lancer la projection de la vidéo retraçant, également, les faits riches en événements, en rencontres, en échanges et de moments de convivialité qui se sont déroulés sur la commune au cours de l'année 2023.

A l'issue de ce visionnage, M. le Maire a repris la parole pour commenter les actions évoquées. *(Si vous souhaitez visionner la cérémonie des vœux, la vidéo intégrale est disponible sur notre site web: <https://www.colayrac-saint-cirq.fr>)*

- **Gendarmerie:** La commune de Colayrac-Saint Cirq, candidate à l'implantation d'une des 200 brigades de Gendarmerie que le président de la République avait décidé de répartir sur le territoire français n'a pas été retenue. En fait, il s'est avéré que le choix s'est porté sur une brigade fixe à Pont du Casse et une brigade mobile à Foulayronnes bien que Colayrac-Saint Cirq est situé, avec l'ouverture prochaine du Pont de Camélat, à la confluence de l'ensemble du réseau routier.
- **Rugby féminin:** Mise à l'honneur l'équipe cadette du Club Olympique Colayracais - section rugby - qui, en mai dernier, a remporté le bouclier de championnes de la Nouvelle Aquitaine.
- **Bienvenue aux 25 bébés** nés en 2023,
- **Félicitations** aux 18 couples qui se sont mariés ou pacsés, aux 37 nouveaux majeurs qui recevront prochainement leur carte d'électeur, aux trois centenaires Paule Neuville (104 ans) Adrienne Delouvrié (103 ans) et Paule Millo (100 ans), à Aline Delmas et Zahia Hajbiqui qui ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, médaille d'argent, pour leurs années de carrière en faveur du service public.

Synthèse du programme d'investissement réalisé en 2023

- Défense incendie de la côte de Lamoure et de la route de Labarthe.
- Réhabilitation du logement de La Poste rénové par les services techniques municipaux.
- Sécurisation de l'avenue de la Libération et du secteur de Dangosse.
- Démarrage des travaux d'extension du cimetière du bourg en octobre 2023 et qui seront terminés en mars 2024.

Projets en cours pour 2024

- **La Maison de Santé Pluri-professionnelle** dont les travaux devraient débuter en juillet 2024 et livraison en septembre 2025 représente un budget de **2 100 000 €** financé à hauteur de 44% par la commune, 27% par l'Agglomération d'Agen, 20% par l'Etat et 9% par la région Nouvelle Aquitaine.
- **Le bar de l'Avenue** sera démoli partiellement avec création d'une trouée vers Garonne.
- **L'église du bourg de Colayrac** fera l'objet de la réfection des 3 dernières façades pour un budget de 65 000 € financé à 50% par la commune et 50% par l'Agglomération d'Agen.
- **Lotissement à Caillaou-Grangéa-Laboulbène** de 85 lots dont la commercialisation a été confiée à la SEM 47. L'aménagement routier sera à la charge de la commune. Début des travaux 2ème semestre 2024 et livraison des premiers lots au 1er semestre 2025.
- **Pont et barreau de Camélat:** les travaux sont pratiquement terminés. La mise en circulation et l'inauguration sont prévues début mai. Ce pont c'est 64 000 000 € financés à hauteur de 56% par l'Agglomération d'Agen, et 44% par l'Etat et le Département. Ces travaux sont portés par l'Agglomération d'Agen ainsi que **la piste cyclable de la cale de Colayrac jusqu'au rond-point de Camélat.**

Et de conclure en adressant aux Colayracaises et Colayracais ses vœux les plus sincères, de santé, de bonheur, de réussite et d'amour pour cette nouvelle année.

La soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail dinatoire qui a permis de prolonger ce moment de convivialité, d'échanges, et de sourires partagés.



Les vœux présentés aux Aînés par M. le Maire



Le Centre Communal d'Action Sociale offre chaque année, aux Colayracaises et Colayracais âgés de plus de 75 ans, le traditionnel repas. Un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Le jeudi 18 janvier à midi, plus de 120 personnes ont participé à ce repas gourmet avec la participation des élus de la commune et des membres du conseil d'administration du CCAS et le traiteur « Le Caoulet » aux fourneaux.

Des temps d'échange, et de convivialité ont été très appréciés des convives.

Par ailleurs, un colis a été offert aux anciens indisponibles ou empêchés pour ce jour de fête.

Pascal de SERMET, Maire de Colayrac-Saint Cirq, après avoir rappelé les faits marquants de l'année écoulée a adressé aux Aînés ses vœux les plus sincères, de santé, de bonheur et d'amour pour cette nouvelle année.



Cérémonie d'hommage à Rosine BET



Dimanche 3 mars à 11 heures au cimetière de Colayrac-Saint Cirq, une cérémonie a eu lieu pour rendre hommage à Rosine Bet, résistante morte pour la France, et Enzo Godéas, deux Italiens Lot-et-Garonnais, mais aussi à David Freiman, en présence de l'Amicale de la 35^{ème} brigade « MARCEL LANGER », des élus et des porteurs de drapeaux .

Le président de l'Amicale de la 35^{ème} brigade FTP-MOI « Marcel Langer », le Conseil départemental et le Conseil municipal de Colayrac-Saint Cirq ont déposé une gerbe sur la tombe de Rosine Bet.

Rosine Bet : une combattante trop tôt disparue !

Rosine Bet est née le 27 novembre 1924 à Conegliano (Trévis, Italie). Ses parents se sont installés en France au lendemain de la Première Guerre mondiale pour reprendre, comme beaucoup de leurs compatriotes, les exploitations agricoles abandonnées dans le Lot-et-Garonne. Ils s'installèrent d'abord à Brugnac puis à Verteuil.

A 18 ans seulement, elle prend part aux activités de la 35^e brigade FTP-MOI, sous l'identité de Paulette Caverac et sous le pseudonyme d'Yvettel.

Elle devient agent de liaison entre le Tarn et Toulouse mais aussi avec d'autres départements. Elle assure les liaisons entre les diverses unités de la brigade, principalement entre le Tarn et Toulouse mais elle fait également la liaison entre l'unité La Carmagnole de Lyon et la 35^e de Toulouse. Puis elle participe aux actions de guérilla sous les ordres de Wiktor Bardach, dit Jan Gerhard.

L'opération des « Variétés »

A 20 ans, alors qu'elle devait être mutée, logée chez Georges et Étienne Bénéchou, elle fut chargée avec Enzo Godeas et David Freiman de réaliser l'attentat contre le cinéma « Variétés » à Toulouse, le 1^{er} mars 1944, pendant une séance réservée aux Allemands.

La 35^{ème} Brigade FTP-MOI a organisé cette action à la fin du mois de février 1944. Comme d'habitude, la bombe à retardement avait été préparée par Charles « Michalak » dans son atelier de la gare de Loubers.

Il fallait désigner trois personnes pour installer le dispositif dans la salle. Il a été décidé que deux résistants joueraient au couple d'amoureux, tandis qu'un autre placerait la bombe et déclencherait le système à retardement.

Rosine Bet et Enzo Godéas ont été désignés pour jouer le couple et David Freiman se placerait près d'eux.

Le 1^{er} mars 1944, tout est prêt. Enzo et Rosine s'installent comme prévu pour la première séance réservée aux spectateurs français, David est devant eux.

Cet attentat se solda par un échec, à la fin de la séance, alors que le public commence à sortir, la bombe explose plus tôt que prévu, causant des dégâts matériels.

Un spectateur et David Freiman sont tués sur le coup, Rosine est très grièvement blessée, elle est arrêtée, vivement interrogée, elle meurt deux jours plus tard des suites de ses blessures (3 mars 1944) à l'Hôpital PURPAN, sans avoir parlé.

Enzo Godéas, gravement blessé à la jambe, parvient néanmoins à sortir du cinéma mais il est immédiatement arrêté par la police. Il est incarcéré à la prison Saint-Michel à Toulouse, le 21 juin 1944, il est jugé par une cour martiale composée de miliciens, condamné à mort et aussitôt fusillé.

Rosine Bet a reçu, à titre posthume, la croix de guerre et la médaille de la Résistance le 16 septembre 1991.

L'heure de la retraite a sonné pour Patrick LAMARQUE LABERDURE De nouvelles têtes dans nos services administratifs

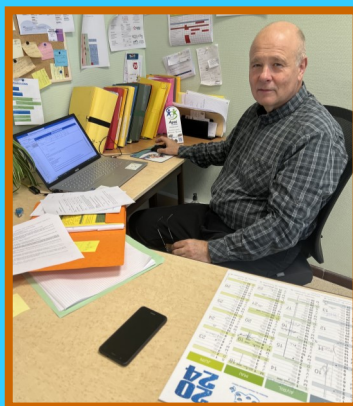


Carine DURRENS

Une nouvelle « tête » à l'accueil des services administratifs.

Carine DURRENS, titulaire du BEP et BAC PRO Secrétariat, arrivée depuis quelques mois, a pris en charge les fonctions d'accueil de la Mairie et de l'agence postale.

Elle s'occupe en outre de la communication, en lien avec les élus, de la gestion des salles municipales et des relations avec les associations.



Patrick LAMARQUE - LABERDURE

Figure emblématique de la Mairie de Colayrac-Saint Cirq, vient de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée, après 41 années passées dans la fonction publique territoriale, dont plus de 27 ans à Colayrac-Saint Cirq, en qualité de **Directeur Général des Services**.

Nous le remercions infiniment pour son travail d'une qualité sans faille, pour son humanité et pour le réconfort qu'il su apporter au personnel communal.

Excellente retraite Patrick !



Charlène CAZAU

Pour remplacer Patrick LAMARQUE, le choix s'est porté sur Charlène CAZAU, Cadre A de la fonction publique d'Etat et titulaire d'un Master de finances publiques.

Charlène a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2024 pour une période de « tuilage » de 3 mois à la suite de laquelle elle assurera seule la fonction de Directrice Générale des Services Municipaux.

Nous lui souhaitons un plein épanouissement et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

La Mairie de COLAYRAC-SAINT CIRQ se dote d'un nouveau site internet !



Après plusieurs semaines et mois que l'on y travaille, avec la participation des services administratifs de la Mairie, la date de lancement de notre site internet remanié est enfin arrivée !

Il est désormais en ligne et se trouve à la même adresse : <https://www.colayrac-saint-cirq.fr>

Le nouveau site a été conçu avec de nouvelles fonctionnalités adaptées aux besoins de nos administrés, associations... mais aussi pour être plus rapide que jamais, plus facile à naviguer, plus sécurisé et plus convivial. Nos administrés trouveront des informations actualisées et détaillées ainsi que les services proposés par la Mairie.

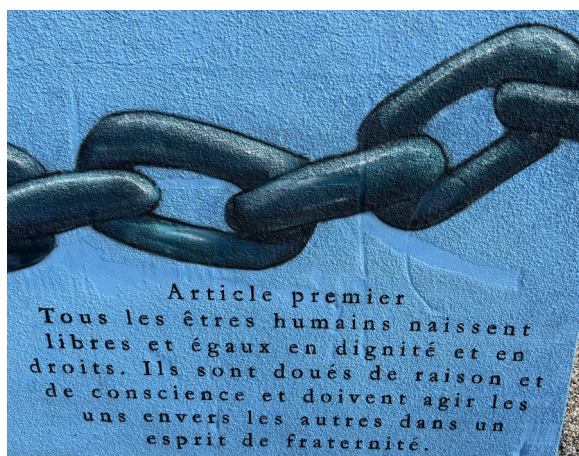
Quelques nouvelles fonctionnalités du site internet :

- **Réservations en ligne:** Prise de rendez-vous en ligne
- **Cimetières :** Règlementation, tarifs
- **Plan interactif - Agendas des sports et Ffestivités - Vie scolaire - Etat civil**
- **Covoiturage**

Bonne visite sur notre site internet !

Une nouvelle fresque, sur le transformateur du parking au stade de football, représentant le symbole de la paix et de la liberté !

Fresque en hommage à René Cassin, face à l'école qui porte son nom.



L'œuvre et la pensée de René Cassin ont profondément marqué le XXème siècle. Défenseur inlassable des droits de l'homme, cet homme de doctrine engagé dans l'action de la Déclaration universelle des droits de l'homme joua un rôle majeur dans l'élaboration de la Convention européenne.

La couleur bleue utilisée est empruntée au drapeau de l'ONU, tout comme le fond en planisphère qui rappelle également que le travail de René Cassin était à vocation universelle.

Les deux grandes mains de part et d'autre brisent une chaîne. Elles représentent ainsi l'engagement et la force de son travail au service de l'humain contre la tyrannie et l'oppression, pour lui offrir la liberté de corps et d'esprit que tous méritent (symbolisée ici par la colombe).

VOIRIE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES LORSQUE LA VÉGÉTATION DÉPASSE SUR LA VOIE PUBLIQUE : QUE DIT LA LOI ?

La végétalisation de la ville reste une priorité et un enjeu écologique majeur.

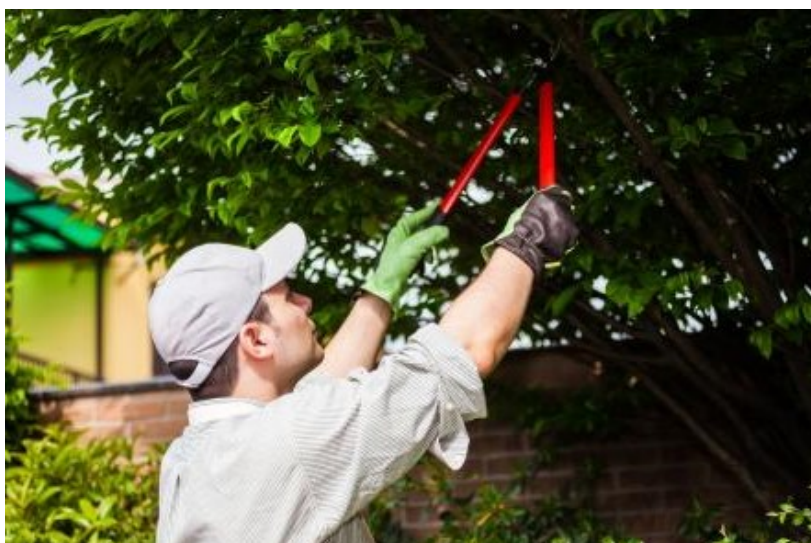
Le maire étant tenu d'assurer la sûreté et la sécurité du passage sur les voies publiques, il doit donc intervenir lorsqu'il est confronté à ce type de situation.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Pourquoi ? Afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons;
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple:
 - les feux et panneaux de signalisation,
 - en diminuant la visibilité dans une intersection ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.
- Autre élément important : **les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens** (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

- **La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.**
- Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, **les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.**



Sanction pénale

L'article L.116-1 du Code de la Voirie Routière (CVR) indique que les infractions à la police de la conservation du domaine public routier communal sont sanctionnées par des contraventions. Ces contraventions ont pour objet de réprimer les actes susceptibles de nuire à l'affectation de ces voies, à la commodité ou à la sécurité de la circulation.

A ce titre, l'article R.116-2 5° du même code indique que « seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ». (dans une limite de

1 500 euros ou de 3 000 euros en cas de récidive)

InfoDroits ADOUCCIR LE DROIT

Vous avez des questions juridiques sur :

Famille

mariage, divorce, pension alimentaire, filiation, ...

Travail

conditions de travail, démission, licenciement, ...

Logement

bail, état des lieux, caution, dépôt de garantie, expulsion, ...

Contrats

assurance, vente, location, crédit, consommation, ...

Droit public

responsabilité, permis de construire, ...

Procédures

aide juridictionnelle, saisie, huissier, titre de séjour, ...

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions !

Vous pouvez venir à une permanence juridique gratuite près de chez vous, sur simple rendez-vous.

Infodroits est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. C'est une structure d'aide à l'Accès au(x) Droit(s) pour tous, animée par des juristes généralistes au moins titulaires d'une maîtrise en droit.

**INFODROITS
PRENDRE RENDEZ-VOUS AU
05 56 45 25 21**

www.infodroits.org

[L'association INFODROITS](http://www.infodroits.org) vous conseille et vous accompagne dans tous les domaines juridiques (droits des familles, du travail, des étrangers ...), y compris les litiges de voisinage en liaison avec le Conciliateur de Justice.

Une PERMANENCE EN MAIRIE est assurée par un juriste les:

1er et 3ème vendredi de chaque mois, de 10h à 12h.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

I – DEMISSION D'UN ADJOINT : MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal de la décision de recrutement de Mme Charlène CAZAU sur le poste de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} janvier 2024. En raison de l'incompatibilité avec son mandat de Conseillère municipale et sa fonction de 4^{ème} Adjointe au Maire, Mme Cazau a présenté la démission de sa fonction d'adjointe et de son mandat le 5 décembre 2023 à M. le Préfet de Lot-et-Garonne qui l'a accepté en date du 7 décembre 2023.

Considérant la réorganisation souhaitée au sein du bureau municipal,

Considérant que les missions exercées par Mme Charlène Cazau ne seront pas réattribuées,

Le Conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention, décide la suppression du 4^{ème} poste d'adjoint laissé vacant par la démission de Mme Charlène Cazau.

II – TE 47 : CANDIDATURE AU MARCHE D'ACHAT D'ELECTRICITE 2026-2028

Les Syndicats d'Énergies de la Nouvelle-Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil municipal a décidé de faire adhérer la collectivité.

Considérant que Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour «l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique».

III – TE 47 : CANDIDATURE AU MARCHE D'ACHAT DE GAZ 2026-2028

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commandes pour «l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique».

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2024

I – PERSONNEL MUNICIPAL : CREATION D'EMPLOIS SUITE AVANCEMENT DE GRADE

M. le Maire informe le Conseil municipal des propositions d'avancements de grade à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Aucun poste vacant d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ni, d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe n'existant au tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps plein et,*
- *la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps plein.*

II - FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SIS 2 RUE DES BERGERONNETTES

M. le Maire informe le Conseil municipal que le logement communal, situé au 1^{er} étage du bâtiment sis 2 rue des Bergeronnettes, est vacant.

Ce logement de 110,02 m² est UN T4 (3 chambres).

M. le Maire propose la location de l'appartement sans le garage au prix de 600 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer de l'appartement à 600 euros mensuel, hors charges.

III – PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE L'AGENAIS : SUBVENTION

Mme Thépaut rappelle à l'assemblée que, par délibération du 4 octobre 2021, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la participation de la commune au Programme d'Intérêt Général de l'Agenais visant à la rénovation de logements de propriétaires occupants de conditions modestes et très modestes, en complément des aides versées par l'ANAH et divers partenaires dont l'agglomération d'Agen à parité avec la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 1 000 euros, à parité avec l'Agglomération d'Agen, pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement sis rue des Ecoles à Colayrac-Saint Cirq, conformément à la délibération susvisée.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2024 (Suite)

IV – MOTION DE SOUTIEN A LA REHABILITATION DU SEUIL DE BEAUREGARD

M. le Maire fait part aux Conseillers municipaux de la lettre du Président de l'Agglomération d'Agen, en date du 26 janvier 2024, les invitant à soutenir le projet de réhabilitation du Seuil de Beauregard. Le Président de l'Agglomération d'Agen y précise que :

« Malgré une pluviométrie constante mais concentrée sur des périodes courtes, le débit de la Garonne reste à des niveaux très bas.

Cette situation fragilise l'approvisionnement en eau potable des 100 000 habitants de l'Agglomération d'Agen dont la ressource est essentiellement la Garonne.

Depuis plus de dix ans, les élus du territoire de l'Agglomération d'Agen et l'Association pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard, portent un projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable au travers de la réhabilitation du seuil de Beauregard sur la base du seuil naturel existant à cet endroit. »

Il y est exposé qu'afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des concitoyens, l'Agglomération d'Agen mène donc des démarches afin de relancer le projet de réhabilitation du seuil de Beauregard. La création de ce plan d'eau, luttant contre l'érosion des berges, permettrait en outre de créer un barrage hydroélectrique capable d'alimenter 3 000 foyers en électricité verte, une voie de circulation douce entre les deux berges de la Garonne tout en préservant la faune et la flore (escalier à poissons) et, à terme, de prévoir des pratiques sportives sur le bassin de rétention ainsi créé.

L'Agglomération d'Agen a alerté le Ministre en charge de la Transition Écologique, en mars 2023, de la situation du territoire dont la ressource en eau potable repose sur la Garonne. Une solution, défendue par les élus locaux, serait la réhabilitation du seuil de Beauregard, permettant de sécuriser la ressource.

Une lettre ouverte à destination du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires demande le réexamen de la faisabilité du projet, tant sur le plan technique que juridique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *l'adoption d'une motion de soutien à cette lettre ouverte, adressée au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et,*
- *la mise à disposition des Colayracaises et Colayracais de la pétition de soutien à cette lettre ouverte.*

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le seuil de Beauregard a été édifié en 1956, que son usure et l'absence d'entretien du barrage ont conduit à sa quasi-destruction. Une réponse du Sénat de 1998 indique que l'État n'a pas reconstruit ce barrage car ce dernier ferait obstacle à la migration des poissons alors qu'il est avéré que des solutions techniques existent pour assurer les continuités écologiques nécessaires à la reproduction de ces animaux. Par ailleurs la réhabilitation de ce seuil permettrait de répondre à plusieurs objectifs : possibilité de produire de l'électricité grâce à un ouvrage hydroélectrique ; création d'une liaison douce (piétons-vélos) entre les deux berges ; et surtout préservation de la ressource en eau potable par le soutien de l'étiage en amont du barrage.

Il semble aujourd'hui que la position de l'État pourrait être assoupli et permette de rouvrir le dossier de cette reconstruction.



Label des villes, villages, et maisons fleuries



Madame Reine TROUILLARD

Une Colayracaise au palmarès de 2023

Le Label des villes, villages, et maisons fleuries est placé sous le signe des décors paysagers et floraux et du cadre de vie.

Il a pour objet de récompenser les actions des collectivités locales, des particuliers, des établissements scolaires (collèges et écoles) en faveur de l'embellissement et du fleurissement.

Un jury départemental évalue la qualité et le degré d'entretien des espaces fleuris publics et privés inscrits au Label départemental.

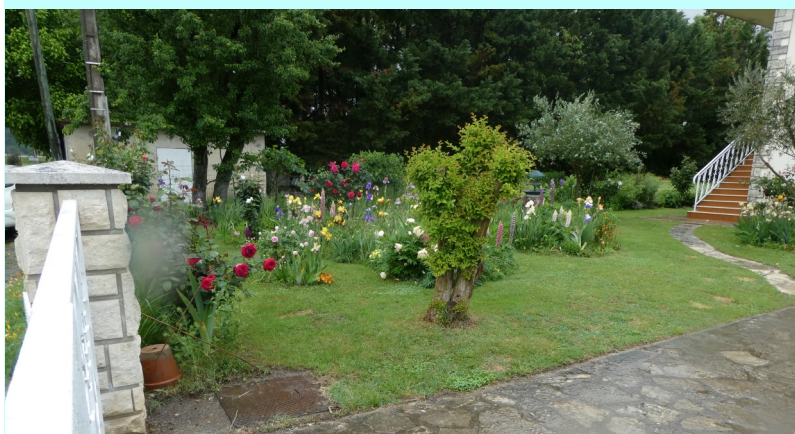
L'accent est mis sur l'amélioration de l'environnement et sur les pratiques d'embellissement soucieuses de développement durable. C'est ainsi, que les notions de « gestion de l'environnement », « gestion de l'eau » et « utilisation raisonnée des produits chimiques » sont prises en considération.



La visite du jury départemental, à Colayrac-Saint Cirq, s'est déroulée sous la pluie.

Malgré tout, le jardin de Mme Reine Trouillard a enchanté les membres du jury qui ont apprécié :

- L'harmonie des couleurs,
- La diversité des plantes,
- Les plantes en terre,
- La présence de vivaces,
- La plantation de fleurs non énergivores en eau,
- Les pieds de mur fleuris devant la clôture,
- Le bon entretien du jardin et des fleurs.



C'est ainsi que Mme Reine Trouillard a obtenu **un fleuron d'argent**, bien mérité, dans la catégorie **Maison avec jardin visible de la rue**.

Bravo Mme Trouillard !

DU CÔTÉ DES ÉCOLES...

ÉCOLE DE SAINT-CIRQ

L'année 2023 s'est terminée pour les élèves de l'école de Saint-Cirq avec les rencontres d'auteurs dans le cadre du salon du livre, les soirées lectures, et le repas de fin d'année autour de la production plastique réalisée collectivement avec leurs familles.

Cette nouvelle année scolaire est l'occasion de participer à de nouveaux projets, mais aussi d'en reconduire certains.

Sont prévus au programme, pour le moment:

- des sorties au musée,
- un cycle d'athlétisme au stade Rabal,
- une nouvelle édition de Grateloup,
- et un projet arts encore en cours de conception.

Il est certain que les élèves auront plaisir à présenter et partager l'ensemble de leurs travaux, lors de soirées qui réuniront à nouveau, enfants et parents, à l'école au mois de juin prochain.



Défilé de Haute Lecture à Grateloup



Soirées Lectures à l'école



Repas de fin d'année et production artistique collective

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Nos ados soutiennent les restaurants du cœur !



Ce samedi 2 mars, comme chaque année, les ados de l'espace jeunesse ont apporté leur soutien à la Collecte Nationale des **RESTAURANTS DU CŒUR**.

Pour faire bonne mesure, ils avaient décidé lors de leur Assemblée générale annuelle de faire un don de **250 euros** au profit de l'association.

Samedi 2 mars, Johanna, Malaury et Hanna ont remis un chèque au responsable des restaurants du cœur qui les encadrait au sein de l'Intermarché de Colayrac-Saint Cirq.

Saluons l'engagement et la belle et louable initiative de nos jeunes Colayracais.

Les Restaurants du cœur ont proposé, à INTERMARCHÉ de Colayrac, une collecte dématérialisée sous la forme d'un flyer distribué par nos ados à l'entrée du magasin.



Lors du passage en caisse les clients avaient la possibilité de participer et de choisir la valeur de leur don. En fin de journée, la direction du magasin a remis au responsable la somme collectée (**3 768 €**), celle-ci a été immédiatement utilisée par l'association en achats. Une nouvelle forme de collecte destinée à mieux faire correspondre la nature des dons d'avec les besoins immédiats de l'association. Tous nos remerciements vont à INTERMARCHÉ de Colayrac qui répond favorablement chaque année à la demande de l'association.

Pour mémoire, en 2023, sur l'Agglomération agenaise, **3 109** personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire (un chiffre en augmentation de +58% depuis 2021).

TENNIS CLUB COLAYRAC

Le calendrier du printemps sera bien rempli pour le TCC.

Concernant les compétitions :

- ◆ Samedi 16 mars, tournoi des Raquettes FFT, rencontres de différentes équipes féminines.
- ◆ De Février à Mai, Championnat par équipes jeunes et adultes
- ◆ Samedi 6 Avril, Tournoi Multi Chance 11/14 ans.
- ◆ Lundi 15 Avril, Tournoi Jeunes Orange.
- ◆ Mardi 16 Avril, Tournoi Jeunes vert.
- ◆ TOURNOI ADULTES du Mercredi 17 Avril au Samedi 4 Mai Inclus.

Concernant les animations :

- Mardi 16 Avril 2024 à 21h, LOTO, salle des fêtes de Prayssas.
- Mardi 28 Mai 2024 à 21h, LOTO, salle des fêtes de Prayssas.
- Samedi 8 Juin 2024 à 21h, LOTO, salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq.

Fête du Tennis : le samedi 22 Juin 2024.

En images, quelques-unes des activités qui ont ponctué cette année depuis la rentrée.



L'équipe 1 Messieurs, finaliste en double, des championnats d'hiver.



Remise du trophée de
**vice-championne de France en
championnat individuel (+ 35 ans)**
et celui de
**Championne de France
en double (+ 35 ans)**
à
Éléna MICHELONI
(DE, Responsable de l'école du TCC)
par Jérémy CHARDY.



Animations de Noël pour les jeunes licenciés du TCC.

Les présidents du Tennis Club Colayrac remercient sincèrement tous les bénévoles, les adhérents, la mairie et son personnel, ainsi que les entreprises locales qui nous aident dans nos différents projets.

Merci pour votre présence, votre soutien et votre investissement matériel et/ou humain.

Contact : 06 51 10 26 09

EN EQUILIBRE COLAYRAC



L'association proposera pour la seconde fois un stage de danse contemporaine et Yoga/Pilates du lundi 08 au jeudi 11 juillet à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq.

17h30: Yogapilates

18h30 - 20h : danse contemporaine, adultes niveau débutant- intermédiaire.

Inscriptions à partir du mois de mai auprès de l'association :

enequibrecolayrac@gmail.com

Le cours régulier de Pilates du mercredi est complet pour cette année mais il reste quelques places le lundi 17h30 pour le Yoga/Pilates et à 18h30 pour la danse adulte débutant - intermédiaire.



Pour tout renseignement complémentaire,
contactez l'association :

E-mail : enequibrecolayrac@gmail.com

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire saison 2023/2024 c'est :

- 154 licenciés de tous âges
- 2 séances hebdomadaires de GYM/PILATES
- 2 séances hebdomadaires de FITNESS
- 1 randonnée mensuelle organisée par une accompagnatrice diplômée
- 5 animateurs diplômés: Leyla, Thierry, Cécile, Grégory et Christiane.

Horaires:

- Lundi de 9h15 à 10h15 et de 19h à 20h
- Mardi de 18h30 à 19h30
- Mercredi de 18h45 à 19h45

Une ambiance chaleureuse, sans compétition, tous les niveaux et toutes les conditions physiques sont les bienvenus.

Une association dynamique et en constante évolution qui organise différentes manifestations (bourse puériculture le 24 mars 2024).

C'est aussi un repas de fin d'année et une auberge espagnole qui clôturera la saison sportive 2023/2024 et plein de projets pour la saison à venir.....

Les adhésions sont acceptées toute l'année.



CONTACT

E-mail: gv.colayrac@gmail.com

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS...



Depuis le mois de septembre, le **Football Club Porte d'Aquitaine** accueille plus de 540 licenciés.

1^{er} Club de Lot-et-Garonne il figure dans le top 30 des clubs de football de Nouvelle Aquitaine !

Présent dans toutes les catégories des petites pousses de 5 ans aux vétérans, ce ne sont pas moins de 25 équipes engagées en championnat.

Nous sommes fiers de nos équipes séniors 1, nos U18, nos U15, nos U14 qui évoluent en championnat régional.

La convivialité est toujours au rendez-vous, dernière manifestation : le traditionnel goûter de Noël offert à tous les plus jeunes enfants de 5 à 9 ans.

Merci à notre partenaire INTERMARCHE COLAYRAC pour sa contribution à la réussite de cet événement.

Nos U18 qui portent fièrement le maillot INTERMARCHE COLAYRAC.



Merci à tous nos partenaires qui nous aident chaque jour à faire grandir le club, à tous nos bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour que le FCPA47 reste et soit un club convivial !!

Votre enfant (fille ou garçon) âgé entre 5 et 8 ans, il est au Centre de loisirs le mercredi et rêve de faire du foot, téléphonez à Adrien : 06 73 34 15 93 il les prendra en charge de 13h45 à 16h directement à l'ALSH !

Vous souhaitez faire du foot pour vous amuser quel que soit votre âge, Adrien vous attend tous les vendredis soir au stade !

Vous souhaitez une information, un renseignement, faire un essai, Manon est à votre disposition tous les après-midi au 06 75 68 85 51

Contact Adrien: 06 73 34 15 93

Contact Manon: 06 75 68 85 51

LE MINI ATELIER

Comme tous les mois de Mai, le Mini Atelier vous accueille lors de son exposition annuelle.



En 2023 elle avait lieu dans la très belle église de Saint-Cirq. Un bel écrin pour toute nos oeuvres.

En 2024 notre exposition se déroulera les 03, 04 et 05 Mai dans un autre lieu de la commune.

Si vous voulez nous rejoindre il vous est proposé:

- Peinture sur soie les mardis et le jeudis de 14h00 à 16h30.
 - Arts Plastiques les mercredis de 15h00 à 17h00.
- à la salle du Carillonneur à Saint-Cirq.

Pour tous renseignements :

Atelier peinture sur soie

Contact: 06 28 89 48 25

Atelier Arts Plastiques

Contact: 06 67 01 12 32

LES AMIS DE SAINT CIRQ

Après le vif succès du vide-dressing du 19 novembre dernier qui a réuni une cinquantaine d'exposants et un public nombreux, Les Amis de Saint-Cirq organisent un **vide-dressing de printemps** le **dimanche 17 mars**. La restauration sera une fois de plus assurée par le food-truck Good Duck and Co.

Une sortie culturelle en Dordogne est prévue pour la 2^e année consécutive. Cette journée, ouverte à tous, aura lieu le **dimanche 9 juin** et comprendra :

- ♦ La visite guidée du château de Beynac
- ♦ La dégustation de produits locaux au Cellier du Périgord
- ♦ Un repas traditionnel et gourmand à l'Hostellerie Maleville de Beynac
- ♦ Une promenade en gabarre sur la Dordogne

Notez aussi le vide-grenier traditionnel du dernier dimanche d'août, très exactement le 25 août !

E-mail: jeanlucbezos@gmail.com - Tél. : 07 69 22 05 63 – 06 28 89 48 25

AMICALE DES ANCIENS DU C.O.C

A la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq ont eu lieu:

- Le dimanche 6 novembre 2023 la bourse aux jouets et puériculture organisée par l'Amicale des Anciens du COC rugby. La salle était comble, les exposants étaient ravis par l'importante fréquentation de visiteurs.
- Le dimanche 21 janvier, s'est tenue l'Assemblée générale de l'amicale, une belle journée avec 120 repas servis. La remise des maillots a été effectuée par la génération championne du PA en 1991 aux joueurs du COC avant le match disputé contre Penne Saint Sylvestre remporté par l'équipe première des protégés du président Thierry Ferland.

Toujours à la salle des fêtes sera organisée:

- Le samedi 15 juin, une sardinade ou une jambonnade (jambonneau à la broche).



Contact: 07 86 18 75 83



5 bonnes habitudes à prendre: mieux manger

Adopter une bonne alimentation permet avant tout d'agir concrètement sur le diabète et le cholestérol, qui sont deux facteurs de risque cardiovasculaire majeurs. Par exemple, en modifiant son alimentation, on peut déjà réduire de 15% son taux de « mauvais » cholestérol (LDL-cholestérol) ! Le premier levier est de limiter sa consommation de graisses d'origine animale comme le beurre, la charcuterie, le fromage.

En pratique, au quotidien, on peut s'inspirer de l'alimentation méditerranéenne. De nombreuses études internationales ont démontré les bienfaits de cette alimentation dans les domaines de la santé cardiovasculaire, l'hypertension, la prise de poids, le syndrome métabolique, le diabète ou encore le diabète gestationnel. Dans l'assiette, on y retrouve une grande variété de fruits et légumes, des légumes secs, des fruits oléagineux, des céréales complètes à chaque repas, un peu de viande, poisson, œuf et produits laitiers, des produits laitiers fermentés, des épices et herbes aromatiques et des huiles végétales, en particulier l'huile d'olive, qui sont très bénéfiques pour le cœur... et très savoureuses !



Pour vous aider à intégrer les 5 fruits et légumes par jour recommandés par le Programme National Nutrition Santé (PNNS) dans votre alimentation, pensez à ajouter un fruit à votre petit-déjeuner, en dessert et pour le goûter, et à accompagner chaque repas d'une portion de légumes. L'objectif est ainsi atteint plus rapidement qu'on ne l'imagine !

Enfin, pour tirer tous les bénéfices d'une alimentation équilibrée, il est également souhaitable de limiter sa consommation de sel. S'il est important pour l'organisme, il devient néfaste pour les artères lorsqu'il est consommé en excès (plus de 6g par jour). L'été est propice à la consommation de produits très riches en sel (charcuterie, biscuits apéritif, chips...) : à la rentrée, on essaie de cuisiner ses propres plats dans la mesure du possible et on privilégie les épices, les herbes aromatiques et les bouquets garnis pour y donner du goût.

Heureusement, « Mieux manger » ne sous-entend pas entamer un régime drastique, fade et restrictif, mais au contraire mettre en place une alimentation variée et équilibrée où l'on retrouve du plaisir dans l'assiette.

Heureusement, « Mieux manger » ne sous-entend pas entamer un régime drastique, fade et restrictif, mais au contraire mettre en place une alimentation variée et équilibrée où l'on retrouve du plaisir dans l'assiette.

Pour rappel, 80% des maladies cardiovasculaires sont évitables en adoptant un mode de vie sain !

De bonnes habitudes à adopter au quotidien

Nos modes de vie sont de plus en plus sédentaires, caractérisés par de longues heures passées devant des écrans et un manque d'activité physique ce qui pourrait entraîner une détérioration de la santé.

Voici quelques habitudes simples à adopter au quotidien.

- **Limiter autant que possible le temps assis:** il est recommandé de marcher ou de s'étirer au bout de deux heures d'affilé en position assise.
- **Déplacez vous au quotidien:** téléphonez debout ou en marchant, levez vous pour aller chercher un verre d'eau pendant la publicité ou entre deux épisodes d'une série TV, par exemple.

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES Bienvenue à :



- BATAIL Luna - 20 janvier
- LEMONNIER Standaert - 21 janvier
- COURPIADE Eléa - 25 janvier
- PERREIRA DE ABREU Elayna - 1^{er} février
- MARQUANT Elias - 31 janvier
- MICHOU Wijdane - 8 février
- BUZET Nathan - 18 février
- BAZILE Jules - 21 février
- BLONDEL Sam - 9 mars
- MOREL Ayden - 22 mars
- FERNANDES Sandro - 31 mars
- BAGGOUR Nael - 2 mai
- WASEM Kenny - 24 mai
- HABCHANE Zayn - 28 juin
- MAURIOL Ellie - 30 août
- SCHENK Léyana - 2 septembre
- BASTIDE Maël - 15 septembre
- BAHALALI Selma - 29 septembre
- MAILLE Soany - 7 octobre
- CANDAT Elize - 15 octobre
- MALET Nathan - 24 octobre
- FAYARD Leeroy - 6 novembre
- COURRIE DUBOIS Jules - 10 novembre
- KERRIZORE Romy - 19 novembre
- ROUSSEAU Ziyad - 20 novembre

MARIAGES Félicitations à :



- CASSAN Tilda & DJAKI Armand - 14 janvier
- BECKER Luigi & BOUCHE Françoise - 18 février
- CORNE Séraphin & PETIT Coralie - 18 mars
- BANOS Jérémy & SORIANO Emma - 22 avril
- SANCHEZ GARRIDO Manuel & TCHIOUTI Btissam - 6 mai
- FERREIRA Thomas & CUBERTOU Carolyne - 26 mai
- NDICHI Rayane & KOUCHA Anaïs - 27 mai
- PICHON Laëtitia & PARIS Jonathan - 17 juin
- CHAFIK Lina & BOUHSAS Ayoub - 24 juin
- EL KHADIR Nabil & LATHOUWERS Sarah - 8 juillet
- SANTALIESTRA Mathieu & MARBOUTIN Elodie - 22 juillet
- BOULBES Flora & BURET Quentin - 19 août
- RAFY Caroline & PEYROUNY Francis - 16 décembre

PACS

5 Pacs ont été enregistrés
Félicitations aux pacsés !



DÉCÈS Nos sincères condoléances



- DELBOS Michel - 6 janvier
- VERRIEST Aurore - 11 janvier
- NOGUÈS Raymonde - 21 janvier
- PEBERAY Jacques - 30 janvier
- ZAMBONINI Ferdinand - 5 février
- LARROUMEC Jacques - 6 février
- TOUBEY Jean-Claude - 11 février
- JALABERT Marie-Christine - 13 février
- AUGER Jacqueline - 22 février
- SERAPHIN Jean-Claude - 16 mars
- LABRET Renée - 20 mars
- QUINTOIS Marc - 27 mars
- POUCHES Guy - 1^{er} avril
- DUBUC Serge - 8 avril
- PERAUBE Honoré - 11 avril
- GIMENEZ Jean-Claude - 11 avril
- CANOT Guy - 18 avril
- MARAIS Bernard - 16 mai
- BOSCARATTO Giovanna - 24 mai
- JOYEUX Geneviève - 6 juin
- LARROUMEC Marie-Pierre - 10 juin
- CEOLA Vittorio - 14 juin
- LAFAGE André - 22 juin
- COUZINEAU Serge - 3 juillet
- GOMEZ-RODRIGUEZ Isidore - 12 juillet
- ESCATAFAL Andrée - 26 juillet
- GUIBRUNET Michel - 21 août
- NÈGRE Joël - 15 octobre
- DELPECH Marthe - 21 octobre
- MAGOGA Rosa - 28 septembre
- LARBAOUI Paul - 10 novembre
- MAILLE Jeannine - 14 novembre
- ROZES Marcelle - 17 novembre

INFOS MAIRIE

A vos agendas !

- Manifestations à venir à la salle des fêtes -

24 mars 2024

Bourse Puériculture
organisée par
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

26 avril 2024

Loto
organisé par
CLUB OLYMPIQUE COLAYRACAIS

15 juin 2024

Sardinade
organisée par
AMICALE DES ANCIENS DU C.O.C

6 avril 2024

Repas concert
organisé par
AMADÉA

2 juin 2024

Bourse Puériculture
organisée par
CRÈCHE LA FARANDOLE

22 juin 2024

Fête du Rugby
organisée par
CLUB OLYMPIQUE COLAYRACAIS

21 avril 2024

Loto
organisé par
AÏNÉS RURAUX

8 juin 2024

Loto
organisé par
TENNIS CLUB COLAYRAC

- Autres manifestations à venir -

23 mars 2024

Randonnée semi-nocturne
organisée par
**ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES**

8 mai 2024

Vide greniers
organisé par
**AMICALE DES ANCIENS DU C.O.C
AU STADE DE RUGBY**

07 juin 2024

**Gala de danse au Galion de
Foulayronnes**
organisé par
MODERN'JAZZ COLAYRAC

CONTACTS UTILES

MAIRIE

Accueil / Secrétariat

Ouverture du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

AGENCE POSTALE

Ouverture les lundis, mardis et jeudis de
09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
ainsi que les mercredis et vendredis de
09h00 à 12h00.

Téléphone : 05 53 77 57 50

Courriel : contact@colayrac-saint-cirq.fr - Site internet : www.colayrac-saint-cirq.fr

14 rue des Écoles – 47 450 COLAYRAC-SAINT CIRQ



Plan Local
pour l'Insertion
et l'Emploi



Les permanences pour le public PLIE (demandeurs
d'emploi longue durée et les bénéficiaires du RSA) sont
assurées le vendredi matin en Mairie par :

Madame Françoise BARRIÈRE.

Courriel : plie.agenais@agglo-agen.fr



pour tous, toute la vie, partout

Les bureaux sont ouverts au 1er étage de la Mairie

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél. : 05 53 77 57 54 – Courriel : admr-colayrac@wanadoo.fr